AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

**219C2599**
FR0000060402-FS1088

5 décembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ALBIOMA**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 décembre 2019, la société anonyme Financière de l'Echiquier (53 avenue d'Iéna, 75116 Paris) agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en hausse, le 4 décembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société ALBIOMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 573 186 actions ALBIOMA représentant autant de droits de vote, soit 5,09% du capital et des droits de vote de cette société[1].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions ALBIOMA sur le marché.

_____

[1] Sur la base d'un capital composé de 30 930 644 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.